

## Foire Aux Questions DIAMOND

Version applicable à partir du 12 mars 2024

Ce document accompagne le déploiement de l'application DIAMOND. Il vise à apporter des réponses aux questions fréquemment posées au sujet de l'application DIAMOND.

Les questions / réponses sont réparties en 5 thèmes :

- Général
- Interprétation des codes retours de la réponse
- Demande de vérification portant sur une personne physique
- Demande de vérification portant sur une personne morale
- Spécificités des demandes de vérification de comptes néerlandais (NL)

Acronymes utilisés :

DDV : Demande De Vérification

DO : Donneur d'Ordre

PSP : Prestataire de Services de Paiement

<b>Id.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
<b>Général</b>		
GE-01	Quels sont les acteurs de l'application DIAMOND ?	<p>Les acteurs sont les suivants :</p> <p>Le <b>Donneur d'Ordre (DO)</b> : personne morale souhaitant vérifier les coordonnées bancaires de sa contrepartie.</p> <p>Le <b>Titulaire du compte</b> : personne physique ou morale dont le Donneur d'Ordre souhaite vérifier les coordonnées bancaires.</p> <p>Le <b>Prestataire de Services de Paiement du DO (PSP du DO)</b> : PSP offrant le service de fiabilisation DIAMOND au DO.</p> <p>Le <b>Prestataire de Services de Paiement Teneur du Compte (PSP TC)</b> : PSP tenant le compte bancaire du Titulaire du compte.</p>
GE-02	Quel est le principe de fonctionnement de l'application DIAMOND ?	<p>L'application DIAMOND permet à un Donneur d'Ordre (DO) (de virements ou de prélèvements) de fiabiliser les coordonnées bancaires de sa contrepartie, le Titulaire du compte, qu'elle soit personne physique ou personne morale. Le DO doit avoir une <b>relation contractuelle</b> établie ou naissante avec le titulaire du compte.</p> <p>Le processus est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Le Donneur d'Ordre envoie une <b>Demande De Vérification (DDV)</b> à son Prestataire de Services de Paiement (PSP).</li> <li>2- Le PSP du DO transmet la demande au PSP Teneur du compte.</li> <li>3- Le PSP Teneur du compte compare les éléments de la DDV reçue avec les éléments qu'il détient en appliquant l'algorithme de vérification DIAMOND et répond au PSP du DO.</li> <li>4- Le PSP du DO transmet la réponse au DO.</li> </ol>

Id.	Question	Réponse
GE-03	Quelles sont les données vérifiées ?	<p>Les données vérifiées sont différentes selon qu'il s'agisse de fiabiliser les coordonnées bancaires d'une personne physique ou d'une personne morale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'il s'agit de fiabiliser les coordonnées bancaires d'une <b>personne physique</b>, le DO enverra une DDV contenant l'IBAN, le Nom/Prénom ou le Nom seul et, de manière optionnelle, un autre Nom/Prénom ou un autre Nom seul* et la date de naissance du Titulaire du compte.</li> <li>- S'il s'agit de fiabiliser les coordonnées bancaires d'une <b>personne morale</b>, le DO enverra une DDV contenant l'IBAN, le SIREN et, de manière optionnelle, le SIRET et le numéro de TVA intracommunautaire du Titulaire du compte.</li> </ul> <p>* L'« Autre Nom/Prénom » ou l' « autre Nom seul » permet au DO d'indiquer un autre Nom (nom de naissance, nom marital...) sous lequel le Titulaire du compte peut être connu par le PSP TC.</p> <p>La réponse à la DDV contient le résultat obtenu suite à l'application de l'algorithme de vérification DIAMOND par le PSP TC. Elle est constituée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un indicateur « global »</b> indiquant si, OUI ou NON, tous les éléments fournis par le DO concordent avec les éléments détenus par le PSP tenant le compte. L'indicateur global sera positif si : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dans le cas d'une personne morale : Tous les contrôles donnent le résultat VRAI.</li> <li>o Dans le cas d'une personne physique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le contrôle du champ nom (« Nom/Prénom » ou « Nom seul ») <u>OU</u> du champ autre nom (« Autre Nom/Prénom » ou « Autre Nom seul ») donne une note de pertinence égale à 400 (note maximale).</li> <li>▪ <u>ET</u></li> <li>▪ Tous les autres contrôles donnent le résultat VRAI.</li> </ul> </li> </ul> Il sera négatif dans le cas contraire. L'indicateur global prend la valeur TRUE (si positif) ou FALSE (si négatif). </li> <li>- <b>Un indicateur « détaillé » par élément de la DDV</b> (IBAN, Nom/Prénom, Autre Nom/Prénom et date de naissance – si personne physique – <u>OU</u> IBAN, SIREN, SIRET et TVA intracommunautaire – si personne morale –) indiquant si l'élément fourni par le DO concorde avec l'élément détenu par le PSP TC. Dans le cas des contrôles du « Nom/Prénom » et de l'« Autre Nom/Prénom », l'indicateur détaillé donne un score compris entre 0 et 400. Chaque indicateur détaillé correspond à un code retour dans la réponse à DDV (<i>Pour plus de détails, voir la question RE-01</i>).</li> </ul>

<b>Id.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
GE-04	Y a-t-il des conditions préalables à satisfaire par le DO avant l'émission de DDV concernant des personnes physiques ?	<p>Le donneur d'Ordre doit respecter la réglementation sur la protection des données personnelles [Règlement Général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, ci-dessous « RGPD »), Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés]. Avant d'utiliser l'application DIAMOND pour fiabiliser les IBAN de personnes physiques, le Donneur d'Ordre doit, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier que le traitement des données personnelles de la personne concernée soit inscrit dans le registre des traitements du DO (article 30 du RGPD) ;</li> <li>- Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (article 24 du RGPD) ;</li> <li>- Vérifier si une Analyse d'Impact sur la Protection des Données (AIPD) doit être réalisée (article 35 du RGPD) ;</li> <li>- Avoir informé préalablement les personnes concernées sur le traitement de leurs données personnelles (article 13 du RGPD) et sur leurs droits (articles 15 à 22 du RGPD).</li> </ul> <p>Par ailleurs, cette information doit être fournie directement à la personne que ce soit sous forme de document ou de communication électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la personne est déjà cliente du Donneur d'Ordre, une mise à jour des mentions relatives à la protection des données personnelles (sur tout support liant le Donneur d'Ordre à la personne concernée) est nécessaire et doit être communiquée à la personne concernée ;</li> <li>- Si la personne concernée n'est pas encore cliente du Donneur d'Ordre, l'information préalable devra être communiquée avant la vérification de concordance, par tout moyen.</li> </ul>

<b>Id.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
GE-05	Le même algorithme de vérification est-il appliqué par tous les PSP teneur de compte ?	Oui, c'est ce qui garantit une homogénéité du service, quel que soit le PSP Teneur du Compte.
<b>Interprétation des codes retour de la réponse</b>		
RE-01	Quels codes retour peut-on trouver dans une réponse à DDV ?	Dans une réponse à DDV, chaque élément de la DDV comparé par le PSP TC donne lieu à un code retour. La liste des codes retour possibles se trouve en annexe « Liste des codes retour possibles dans une réponse à DDV ».
RE-02	Comment interpréter les codes retour 01010 « Compte clos », 01030 « Compte inexistant » et 01040 « Compte hors périmètre » dans une réponse à DDV ?	Le code retour 01010 « Compte clos » (« closed account ») signifie que le compte se trouve dans la base de données du PSP Teneur de compte mais qu'il a été clos au cours des 14 derniers mois. Le code retour 01030 « Compte inexistant » (« non-existing account ») signifie que le compte ne se trouve pas dans la base de données du PSP Teneur de compte ou qu'il a été clos il y a plus de 14 mois. Le code retour 01040 « Compte hors périmètre » (« account out of scope ») signifie que le compte n'est pas éligible à la vérification DIAMOND.

<b>Id.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
RE-03	Comment interpréter le code retour 02000 « Type de titulaire incohérent » dans une réponse à DDV ?	<p>Le code retour 02000 « Type de titulaire incohérent » (« inconsistent customer type ») signifie que l'identifiant du titulaire du compte transmis dans la DDV (les nom et prénom pour une personne physique OU le SIREN pour une personne morale) n'est pas cohérent avec la nature du titulaire du compte (personne physique ou personne morale) dans le référentiel client du PSP tenant le compte.</p> <p>C'est le cas lorsqu'une DDV contient un SIREN et que le titulaire du compte n'est pas identifié par un SIREN mais par un nom/prénom dans la base de données du PSP Teneur de compte (et vice versa, lorsqu'une DDV contient un nom/prénom et que le titulaire du compte n'est pas identifié par un nom/prénom mais par un SIREN dans la base de données du PSP Teneur de compte).</p> <p><b>Nota Bene :</b> Il peut s'agir d'un Entrepreneur Individuel qui, bien qu'agissant en tant que professionnel vis à vis du DO (B2B), possède un compte de type personne physique. C'est le cas notamment lorsque l'entrepreneur utilise son compte bancaire personnel pour ses activités professionnelles (ce qui est permis par la loi). Dans ce cas, l'émission d'une DDV portant sur le SIREN de cet Entrepreneur Individuel pourrait donner lieu à un code retour 02000 « Type de titulaire incohérent », tandis qu'une DDV portant les Nom/Prénom de cet Entrepreneur Individuel (plutôt que sur son SIREN) pourrait donner lieu à un code retour 02001 « Type de titulaire cohérent ».</p>
RE-04	Comment interpréter le code NOAS « No Answer »	<p>Exceptionnellement il se peut qu'une DDV ne fasse pas l'objet d'une réponse dans le délai prévu contractuellement. Dans ce cas le DO sera informé que la DDV est arrivée à expiration grâce au code NOAS.</p> <p>Pour obtenir une réponse à une DDV expirée, le DO devra réémettre la demande.</p>
<b>DDV sur personne physique</b>		
PP-01	Comment interpréter les codes retour relatifs aux contrôles sur le « Nom et prénom » (09XXX) et sur l'« Autre Nom et Prénom » (10XXX) ?	<p>La note de pertinence est indiquée sur les trois derniers caractères (XXX) des codes retour. Elle est comprise entre 0 et 400. Si la note de pertinence est égale à 400, cela signifie que la donnée « Nom/Prénom » (respectivement « Autre Nom/Prénom ») fournie dans la DDV correspond exactement au contenu du référentiel client du PSP TC.</p> <p>Si la note de pertinence est égale à 0, cela signifie que la donnée « Nom/Prénom » (respectivement « Autre Nom/Prénom ») fournie dans la DDV ne correspond pas du tout au contenu du référentiel client du PSP TC.</p> <p>Si la note de pertinence est supérieure à 0 et inférieure à 400, cela signifie qu'il y a un écart entre la donnée « Nom/Prénom » (respectivement « Autre Nom/Prénom ») et le contenu du référentiel client du PSP TC. La note de pertinence est d'autant plus basse que l'écart est important.</p>

<b>Id.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
PP-02	Pour fiabiliser un IBAN correspondant à un compte joint, faut-il renseigner dans la DDV les noms et prénoms de chacun des (co)titulaires du compte ?	Non, une DDV permet de vérifier la cohérence entre <u>un</u> numéro de compte et <u>un</u> titulaire de ce compte. La donnée « Autre Nom/Prénom » de la DDV n'a pas vocation à contenir le nom d'un autre titulaire de ce compte mais l'éventuel autre nom et prénom du même titulaire (lorsque cette personne possède un nom de naissance et un nom marital distincts par exemple). Une DDV contenant l'IBAN d'un compte joint et les informations (Nom/Prénom, date de naissance) relatives à l'un des cotitulaires de ce compte fera l'objet d'une réponse positive si les informations renseignées concernant ce cotitulaire sont justes.
PP-03	Y a-t-il un ordre et/ou une structure à respecter pour indiquer le nom et le prénom dans la DDV ?	Oui, il y a une structure à respecter mais il n'y a pas d'ordre particulier à respecter entre le nom et le prénom.  Il faut alimenter les données « Nom/Prénom » et « Autre Nom/Prénom » de la DDV de la manière suivante : « Nom » puis <i>un (et un seul) caractère séparateur*</i> puis « Prénom ». OU « Prénom » puis <i>un (et un seul) caractère séparateur*</i> puis « Nom ».  *Le caractère séparateur est un espace ou l'un des caractères suivants :/, -_.()+@?  Exemple : 'Dupont/Jean', 'Marie DENIS', 'MARTIN-Pierre'...
PP-04	Comment doivent être alimentées les données « Nom/Prénom » et « Autre Nom/Prénom » de la DDV lorsque le titulaire du compte a plusieurs prénoms ?	Seul <u>le premier prénom</u> est à indiquer dans la DDV, que ce soit dans le champ Nom/Prénom ou le champ Autre Nom/Prénom.  <b>Nota Bene :</b> Ce premier prénom peut être un prénom composé (exemples : « Jean-Pierre », « Marie-Christine »). Le champ Nom/Prénom est à remplir obligatoirement même en cas d'utilisation du champ Autre Nom/Prénom.
PP-05	Comment les caractères spéciaux impactent-ils la note de pertinence sur les Nom/Prénom ?	L'apostrophe et l'espace sont considérés comme des caractères à part entière : on n'obtient pas le même score entre « d'Alembert », « Dalembert » et « D alembert ».  Les autres caractères spéciaux :/-_.()+@? sont considérés comme des espaces : on obtient le même score entre « d:Alembert », « d alembert » et « d?alembert ».

<b>Id.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
<b>DDV sur personne morale</b>		
PM-01	Est-il possible d'utiliser l'application DIAMOND pour fiabiliser les coordonnées bancaires d'une personne morale pour laquelle le DO ne dispose pas du SIREN mais uniquement du numéro de TVA intracommunautaire ?	<p>Le champ SIREN est à remplir obligatoirement dans la DDV. Si le DO ne dispose que du numéro de TVA intracommunautaire de sa contrepartie et pas du SIREN, il peut cependant émettre une DDV en alimentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le champ SIREN avec un nombre à 9 chiffres quelconque (exemple : 000000000).</li> <li>- Le champ numéro de TVA intracommunautaire avec la donnée dont il dispose.</li> </ul> <p>Dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'indicateur global sera par conséquent négatif (FALSE).</li> <li>- Le code retour relatif au contrôle du SIREN sera 03000 « SIREN incohérent ».</li> <li>- Le code retour relatif au contrôle du numéro de TVA intracommunautaire sera 05000 « numéro de TVA intracommunautaire incohérent », 05001 « numéro de TVA intracommunautaire cohérent » ou 05020 « numéro de TVA intracommunautaire non vérifiable » en fonction du résultat de la comparaison.</li> </ul>
PM-02	Est-il possible d'utiliser l'application DIAMOND pour fiabiliser les coordonnées bancaires d'une personne morale pour laquelle le DO ne dispose pas du SIREN mais uniquement du SIRET ?	<p>Le champ SIREN est à remplir obligatoirement dans la DDV. Si le DO ne dispose que du SIRET de sa contrepartie mais pas du SIREN, il peut malgré tout émettre une DDV en alimentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le champ SIREN avec un nombre à 9 chiffres quelconque (exemple : 000000000).</li> <li>- Le champ SIRET avec la donnée dont il dispose.</li> </ul> <p>Dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'indicateur global sera par conséquent négatif (FALSE).</li> <li>- Le code retour relatif au contrôle du SIREN sera 03000 « SIREN incohérent ».</li> <li>- Le code retour relatif au contrôle du SIRET sera 04000 « SIRET incohérent », 04001 « SIRET cohérent » ou 04020 « SIRET non vérifiable » en fonction du résultat de la comparaison.</li> </ul>
<b>Spécificités des demandes de vérification de comptes néerlandais (NL)</b>		
NL-01	Les réponses aux DDV de comptes néerlandais utilisent-elles les mêmes codes retour ?	<p>Oui, les mêmes codes retour sont utilisés.</p> <p>Cependant, la distinction entre un compte inexistant et un compte hors du périmètre DIAMOND n'est pas faite par les PSP Teneur de compte néerlandais. En conséquence, les comptes absents de la base de données du PSP Teneur de compte, les comptes clos depuis plus de 14 mois et les comptes non éligibles à la vérification DIAMOND donneront lieu à une réponse ayant le même code retour : 01030 « Compte inexistant ».</p> <p>Le code 01040 « Compte hors périmètre » n'est pas utilisé par les PSP Teneur de compte néerlandais.</p>

<b>Id.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
NL-02	Y a-t-il des spécificités propres aux DDV sur personne physique ayant un compte bancaire NL ?	Non, il n'y a pas de spécificités propres aux DDV sur personne physique ayant un compte bancaire NL.
NL-03	Y a-t-il des spécificités propres aux DDV sur personne morale ayant un compte bancaire NL ?	Oui, dans les DDV sur personne morale ayant un compte bancaire NL, la personne morale doit être identifiée obligatoirement par un n° de TVA intracommunautaire (et non pas par un SIREN qui n'est pas un identifiant d'entreprise aux Pays-Bas).

Annexe : Liste des codes retour possibles dans une réponse à DDV

Code retour	Libellé
<b>00000</b>	Demande ne pouvant être traitée ( <i>« request could not be processed »</i> )
<b>01001</b>	Compte existant et valide ( <i>« existing and valid IBAN »</i> )
<b>01010</b>	Compte clos ( <i>« closed account »</i> )
<b>01030</b>	Compte inexistant ( <i>« non-existing account »</i> )
<b>01040</b>	Compte hors périmètre ( <i>« account out of scope »</i> )
<b>02000</b>	Type de titulaire incohérent ( <i>« inconsistent customer type »</i> )
<b>02001</b>	Type de titulaire cohérent ( <i>« consistent customer type »</i> )
<b>03000</b>	SIREN incohérent ( <i>« inconsistent SIREN »</i> )
<b>03001</b>	SIREN cohérent ( <i>« consistent SIREN »</i> )
<b>03020</b>	SIREN non vérifiable ( <i>« impossible check of SIREN »</i> )
<b>04000</b>	SIRET incohérent ( <i>« inconsistent SIRET »</i> )
<b>04001</b>	SIRET cohérent ( <i>« consistent SIRET »</i> )
<b>04020</b>	SIRET non vérifiable ( <i>« impossible check of SIRET »</i> )
<b>05000</b>	Numéro de TVA intracommunautaire incohérent ( <i>« inconsistent intracomm VAT »</i> )
<b>05001</b>	Numéro de TVA intracommunautaire cohérent ( <i>« consistent intracomm VAT »</i> )
<b>05020</b>	Numéro de TVA intracommunautaire non vérifiable ( <i>« impossible check of intracomm VAT »</i> )
<b>06000</b>	Date de naissance incohérente ( <i>« inconsistent date of birth »</i> )
<b>06001</b>	Date de naissance cohérente ( <i>« consistent date of birth »</i> )
<b>06020</b>	Date de naissance non vérifiable ( <i>« impossible check of date of birth »</i> )
<b>09XXX</b>	Résultat du contrôle sur le Nom/Prénom, XXX est la note de pertinence du Nom/Prénom comprise entre 0 et 400 ( <i>« name control, XXX is a score between 0 and 400 »</i> )
<b>10XXX</b>	Résultat du contrôle sur l'Autre Nom/Prénom, XXX est la note de pertinence de l'Autre Nom/Prénom comprise entre 0 et 400 ( <i>« other name control, XXX is a score between 0 and 400 »</i> )